

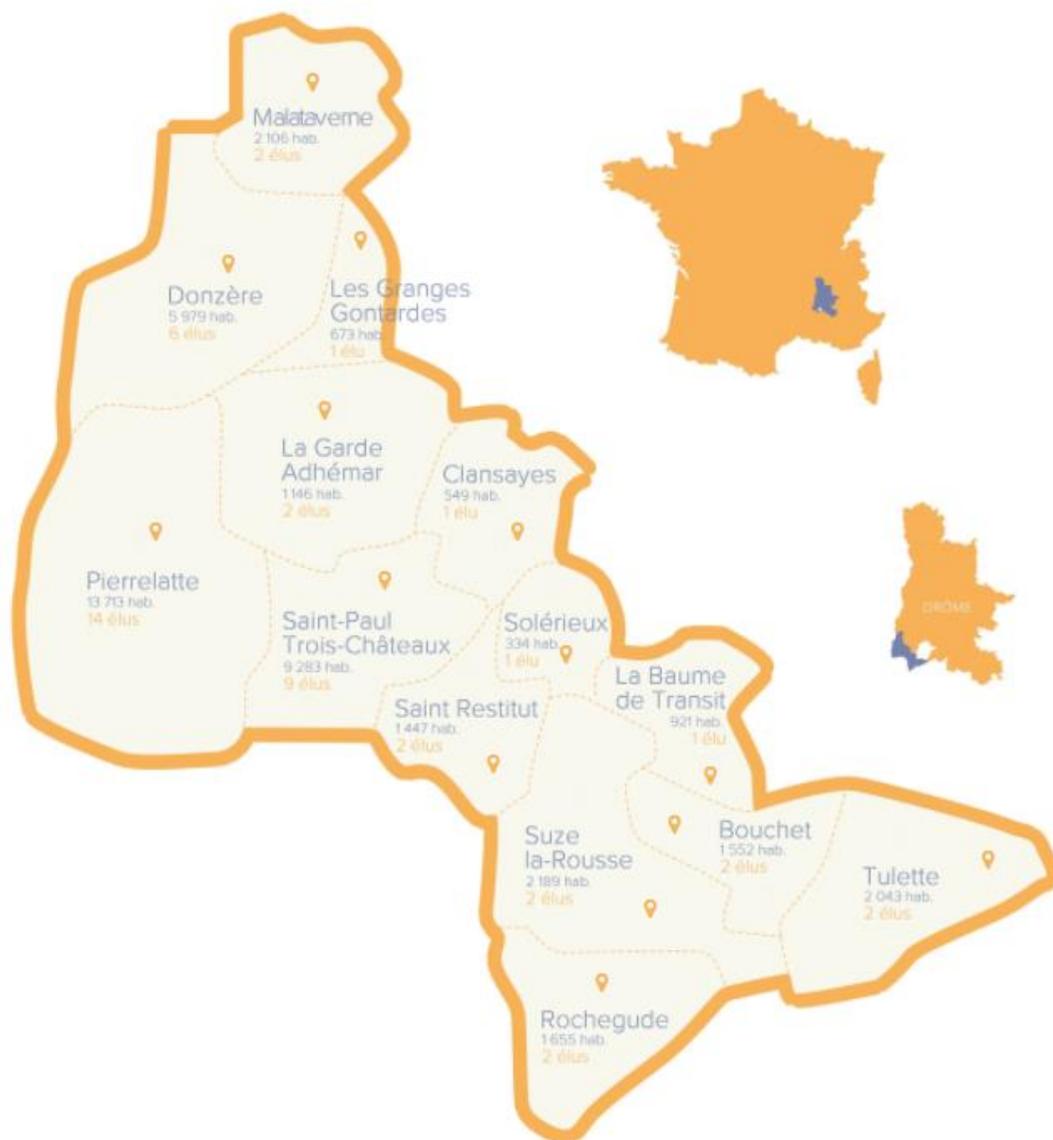


# RAPPORT D'ACTIVITES 2020

# UN TERRITOIRE EN DROME PROVENCALE

Implanté en Drôme Provençale entre Rhône, plaines et collines, le territoire Drôme Sud Provence est limitrophe avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, PACA et les départements de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse. La Communauté de Communes regroupe 14 communes.

## LA CCDSP EN QUELQUES CHIFFRES



# UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

L'année 2020 a été marquée par l'installation d'une nouvelle gouvernance en juillet suite aux élections municipales. Initialement prévue en mars, la crise sanitaire est venue bouleverser le calendrier électoral.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire composé de 47 membres définit la politique communautaire. Il vote le budget et les projets proposés par la Conférence des Maires, et les commissions thématiques. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

5 conseils communautaires se sont tenus en 2020 :

- 30 janvier
- 7 juillet (élections)
- 30 juillet (vote du budget)
- 30 septembre
- 16 décembre

## LE BUREAU

Composé du Président, des 6 Vice-Présidents et des 4 délégués communautaires, le Bureau débat des orientations stratégiques, des projets et des actions relevant du champ de compétences de la Communauté de Communes avant leur présentation au Conseil Communautaire.

## LA CONFERENCE DES MAIRES

Nouvelle instance de l'intercommunalité créée en application de la Loi « Engagement et proximité », la Conférence des Maires est composée des maires de l'ensemble des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, souvent en amont d'un conseil communautaire

## LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Les commissions sont des instances de travail qui examinent les dossiers et émettent des avis consultatifs à l'attention des instances communautaires. Elles sont au nombre de 8 pour la CCDSP et comprennent entre 5 et 17 membres issus des conseils municipaux :

- Commission « aménagement du territoire »
- Commission « d'appel d'offres »
- Commission « déchets ménagers »
- Commission « développement économique, tourisme, agriculture »
- Commission « environnement »
- Commission « finances »
- Commission « mutualisation »
- Commission « prospective »

## L'EXECUTIF



**Jean-Michel AVIAS,**  
3ème vice-président  
aux finances



**Marie FERNANDEZ,**  
4ème vice-présidente  
à l'aménagement  
du territoire



**Hélène MOULY,**  
5ème vice-présidente  
à la valorisation  
des déchets



**Jean-Michel CATELINOIS,**  
président



**Maryannick GARIN,**  
6ème vice-président  
à l'environnement



**Alain GALLU,**  
1er vice-président  
au développement  
économique



**Véronique ALLIEZ,**  
conseillère déléguée  
au tourisme



**Didier BESNIER,**  
2ème vice-président  
à la mutualisation



**William AUGUSTE,**  
conseiller délégué  
GEMAPI Rhône



**Eric CAROU,**  
conseiller délégué  
à la prospective



**Sylvie MOLINIE,**  
conseillère déléguée  
aux déchets secteur Est

## L'ENSEMBLE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

 Jean-Michel AVIAS	 Catherine MIGLIORI	 Maryannick GARIN	 Marie FERNANDEZ	 Eric CAROU	 Malika YAHIAOUI	 Hicham MARGOUM
DONZÈRE		LA BAUME	LA GARDE-ADHÉMAR		LES GRANGES	MALATAVERNE
 Eloïse MANSER	 Patrick SCOTTO DI CARLO	 Patrice ESCOFFIER	 François LAPLANCHE-SERVIGNÉ	 Agnès MILHAUD	 Hélène MOULY	 Véronique ALLIEZ
MALATAVERNE			PIERRELATTE			
 Jean-Marie PUEL	 Alain GALLU	 Béatrice MARTIN	 Jean-Pierre PLANEL	 Véronique CROS	 Jean-Marc CARIAS	 Sophie SOUBEYRAS
PIERRELATTE						
 Denis GAILLARD	 Patricia MOUSSAU-DET-SOJKA	 Christian SABATIER	 Sandrine BARAKEL	 Antonio LOPEZ	 Marie-Pierre MOUTON	 Richard POIGNET
PIERRELATTE		ROCHEGUEDE	SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX			
 Peggy FISSIER	 Didier BESNIER	 Véronique CANESTRARI	 Jean-Michel CATELINOIS	 Jacqueline BESIÈRE	 Guy FAYOLLE	 Véronique HURBIN
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX						
 Guillaume DEPIERRE	 Georgia BRUN	 Romain ENTAT	 Céline ARANEGA	 Jean-Luc PERILLON	 Christine FOROT	 William AUGUSTE
SOLÉRIEUX		SUZE LA ROUSSE	TULETTE			
 Gérard HORTAIL	 Hervé MEDINA	 Nathalie SAGE	 Sylvie MOLINIE	 Daniel VEILLY		
Suppléants						
Dylitta Thi (Clansayes) Nathalie Gardillo (La Baume-de-Transit) Didier Soutaire (Les Granges-Gontardes) Michel Coulovrat (Solérieux)						

# DES COMPETENCES DANS LA CONTINUTE AVEC UNE NECESSAIRE ADAPATION AU CONTEXTE SANITAIRE

## LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

## AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

## ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes met en œuvre des actions en direction de la jeunesse.

## CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

- La Communauté de Communes assure la gestion du point d'information médiation multi services (PIMMS) situé sur la Commune de Donzère.
- La création de nouvelles maisons de service au public sur le territoire intercommunal relève de la compétence de la Communauté de communes.

## ASSAINISSEMENT

- Mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) pour l'ensemble des communes.
- Elaboration d'un schéma de coordination des réseaux d'assainissement collectif.

## SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

- Elaboration et suivi d'un schéma directeur de distribution d'eau potable.

## SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG).

## COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
- L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Comme cela sera expliqué dans le document, même si la CCDSP a maintenu ses missions de service public en 2020, comme toute structure, elle a dû adapter son action et son calendrier au contexte de crise sanitaire.

### Finances

#### Jean-Michel AVIAS

- PARET Patrick (B)
- CANESTRARI Véronique (R.)
- CARIAS Jean-Marc (P)
- CATELINOIS JM (SP3C)
- CHARMASSON Laurence (M)
- FERNANDEZ Marie (D)
- GORDILLO Nathalie (LBT)
- HESLOOT Pierre (C.)
- LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- MEDINA Hervé (SLR)
- MERLIN Marion (St R)
- MOULY Hélène (LGG)
- PEYRON Jacques (T)
- SOULAIGRE Didier (LGG)

### Aménagement du Territoire

#### Marie FERNANDEZ

- 
- ARMAND Yves (St R)
- AVIAS Jean-Michel (B)
- BESNIER Didier (R.)
- DI PAOLA Alain (D)
- ESCOFFIER Patrice (LBT)
- GAILLARD Denis (P)
- HESLOOT Pierre (C.)
- HURBIN Véronique (SP3C)
- POIGNET Richard (P)
- PONIZI Nicole (LGG)
- THILL Dyllette (C.)
- VEILLY Daniel (T)

### Développement économique, Agriculture Tourisme

#### Alain GALLU

#### Véronique ALLIEZ – déléguée au

#### Tourisme

- ARANEGA Céline (SP3C)
- AYME François (T)
- CHASTAN Hervé (C.)
- FAYOLLE Guy (SP3C)
- HUGOUVIEUX Virginie (C.)
- MANSER Eloïse (D)
- MARTINAT Hervé (LBT)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- PARET Patrick (B)
- PERILLON Jean-Luc (SP3C)
- SABATIER Christian (P)
- SAGE Nathalie (SLR)
- VEZON DAUNIS Dominique (LGG)
- VIGER Lionel (St R)
- YAHIAOUI Malikia (D)

### Déchets Ménagers

#### Hélène MOULY

#### Sylvie MOLINIE – déléguée

- AVIAS Jean-Michel (B)
- CANESTRARI Véronique (R.)
- FOROT Christine (St R)
- GACHON Wilfried (LBT)
- GALISSARD Christophe (LGG)
- HORTAIL Gérard (S)
- LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- LORD Fabienne (SP3C)
- MARGOUM Hichame (D)
- MAVIEL Olivier (T)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- PLANEL Jean-Pierre (P)
- RIVIERE Alain (SP3C)
- SAGE Nathalie (SLR)
- SIRVEN Didier (C.)
- DURAND-ESPIC David (M)

## Environnement

**Maryannick GARIN**  
**William AUGUSTE, Délégué**

- ARMAND Yves (St R)
- BELLOT Karine (D)
- FAVIER Romain (B)
- LORD Fabienne (SP3C)
- MARGOUM Hichame (D)
- MARTINAT Hervé (LBT)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- MOLINIÉ Sylvie (T)
- MOULY Hélène (LGG)
- PUEL Jean-Marie (M)
- SAGE Nathalie (SLR)
- SAVEL Charles (C.)
- VIOT Véronique (P)

## Mutualisations

**Didier BESNIER**

- ARNAUD Geneviève (T)
- AUGUSTE William (St R)
- BESSIERE Jacqueline (SP3C)
- BEY Pierre (M)
- BRUN Georgia (SP3C)
- FERNANDEZ Marie (D)
- GARIN Maryannick (C.)
- GORDILLO Nathalie (LBT)
- KOBI Fabienne (LGG)
- LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- MEDINA Hervé (SLR)
- MIGLIORI Catherine (B)
- MOULY Hélène (LGG)
- SOUBEYRAS Sophie (P)
- THILL Dyllette (C.)

## Appel d'offres

### ➤ Titulaires :

- AVIAS Jean-Michel (B)
- CATELINOIS JM (SP3C)
- FOROT Christine (St R)
- GALLU Alain (P)
- MOLINIÉ Sylvie (T)

### ➤ Suppléants

- CANESTRARI Véronique (R.)
- CARIAS Jean-Marc (P)
- CAROU Eric (D)
- HORTAIL Gérard (S)
- SAGE Nathalie (SLR)

## Prospective

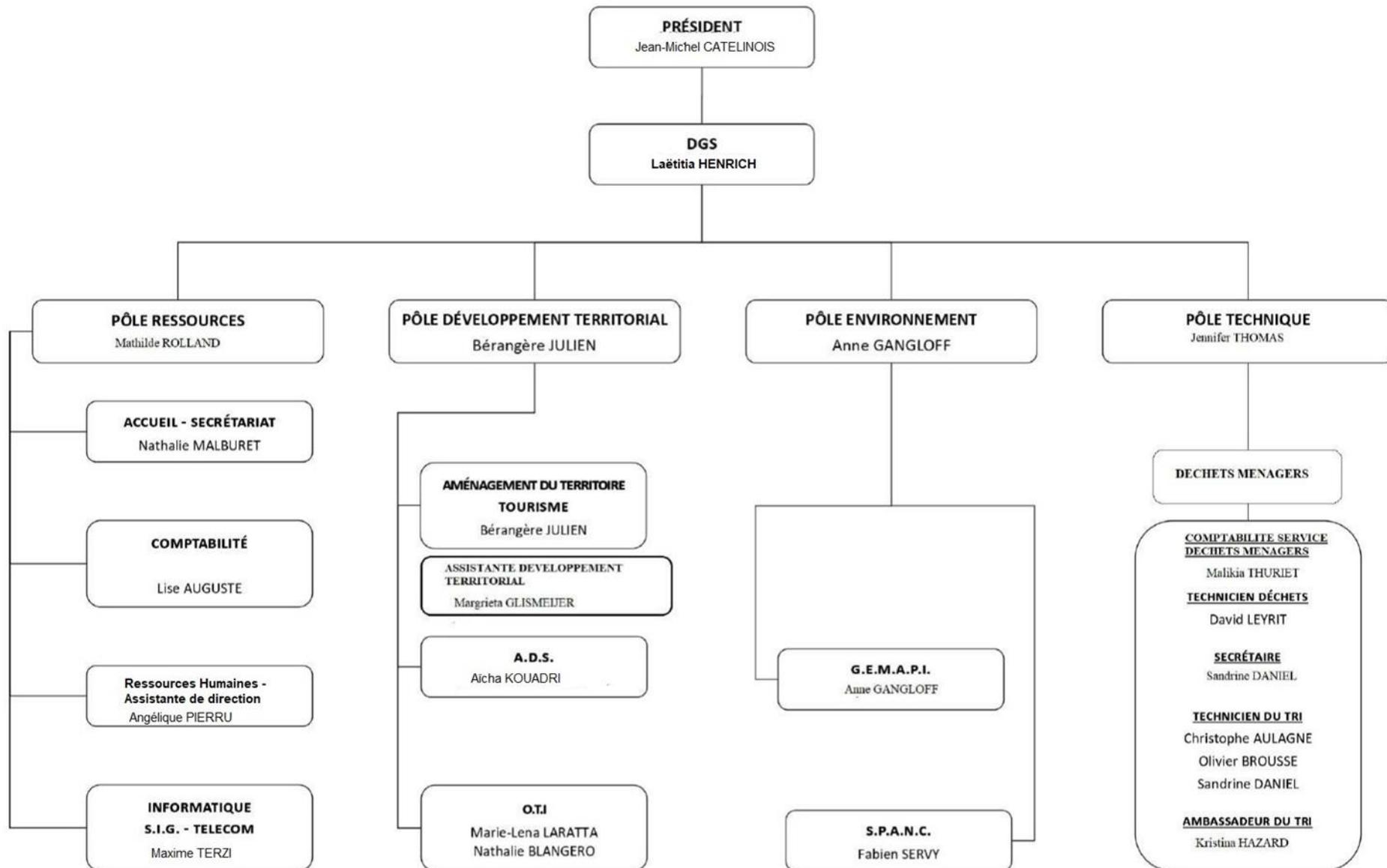
**Jean-Michel CATELINOIS**

**Eric CAROU, Délégué**

- AUGUSTE William (St R)
- BESNIER Didier (R.)
- FERNANDEZ Marie (D)
- FISSIER Peggy (P)
- GACHON Wilfried (LBT)
- GALLU Alain (P)
- GARIN Maryannick (C.)
- MOULY Hélène (LGG)
- PAYAN Renée (T)
- SCOTTO DI CARLO P (D)

# ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE

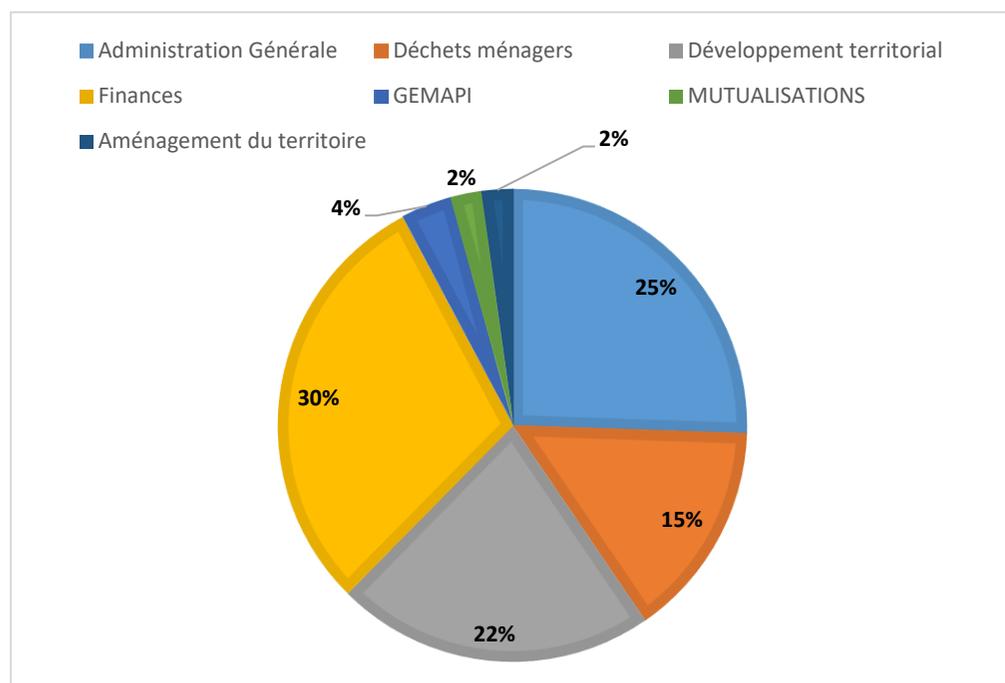
Version au 31 Décembre 2020



## DELIBERATIONS

141 DELIBERATIONS

5 CONSEILS COMMUNAUTAIRES



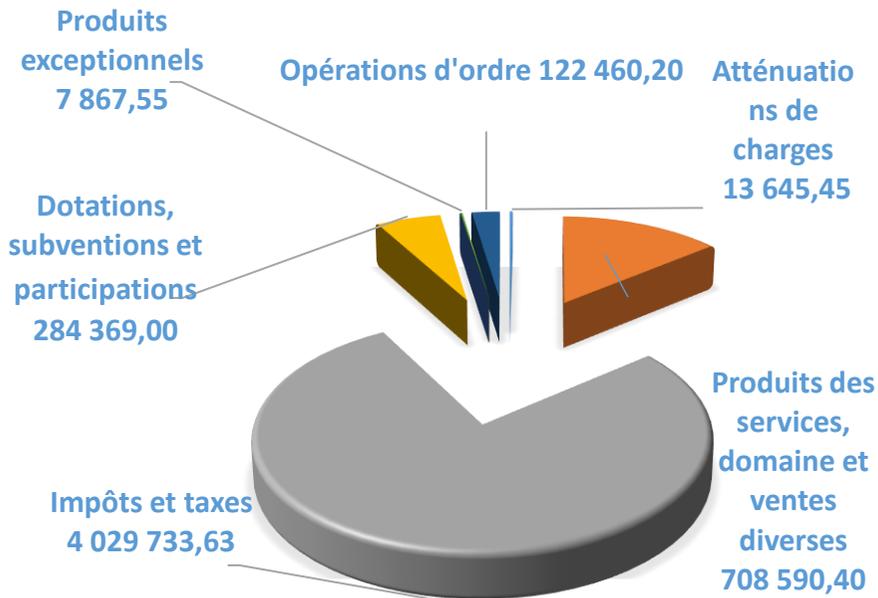
## LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes ont été gérées au sein de 4 budgets :

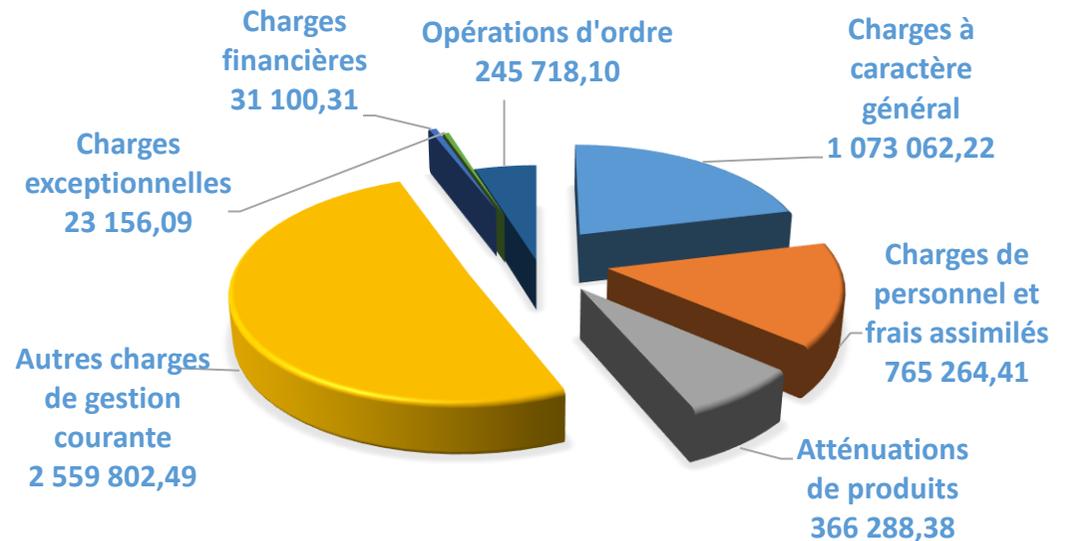
- Le Budget Général de la Collectivité
- Le Budget Annexe Déchets Ménagers
- Le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)
- Le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

## LE BUDGET PRINCIPAL

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 5 166 666,83 €**



**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 064 392 €**



Les recettes de fonctionnement du Budget Général pour 2020 majoritairement composées des impôts et taxes (80%).

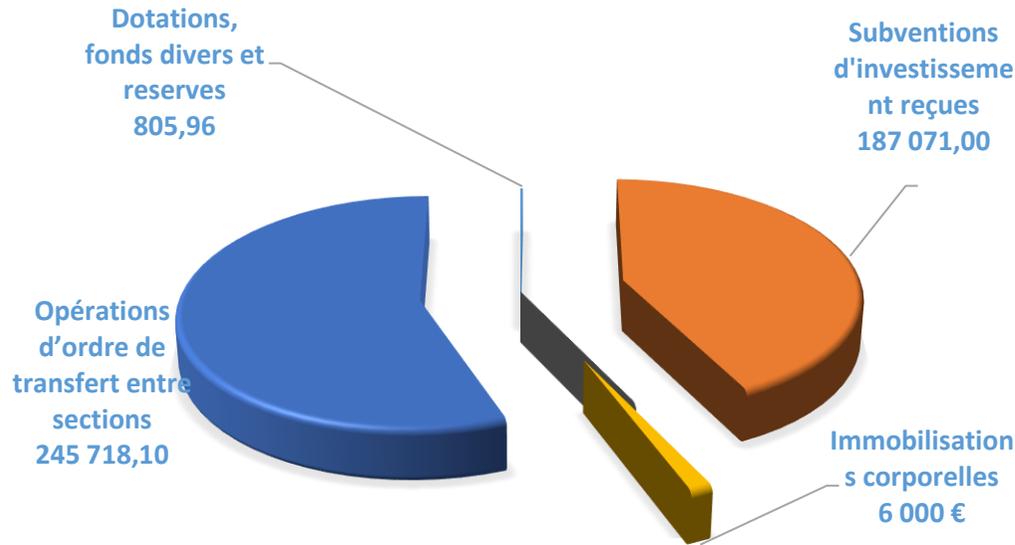
Le chapitre 70 (produits et domaines) explique la hausse des recettes mais résulte de flux croisés, cela gonfle donc artificiellement la réalisation budgétaire (remboursements entre budgets, remboursements de mise à disposition d'agents).

Pour rappel les taux 2020 de fiscalité additionnelle ont été reconduits de 2019 :

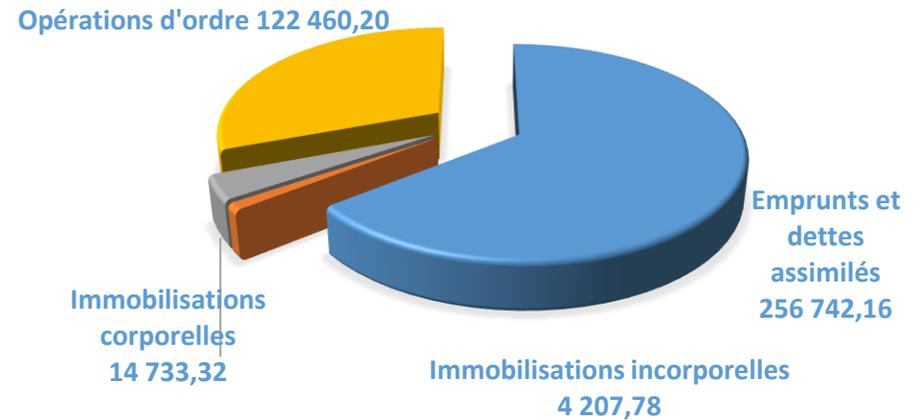
- Taxe d'habitation : 0.46%
- Taxe sur le foncier bâti : 1.21%
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.60%
- Cotisation foncière des entreprises : 0.55%

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté entre 2019 et 2020 et cela pour plusieurs raisons : un bureau d'étude a été missionné pour travailler sur l'élaboration du PCAET en 2020, une mission de diagnostic de développement économique du territoire a été mise en œuvre en 2020, en 2020 est également intervenu le rattrapage du remboursement des frais de gestion des ZAE.

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 439 595,06 €**



**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 398 143,46 €**

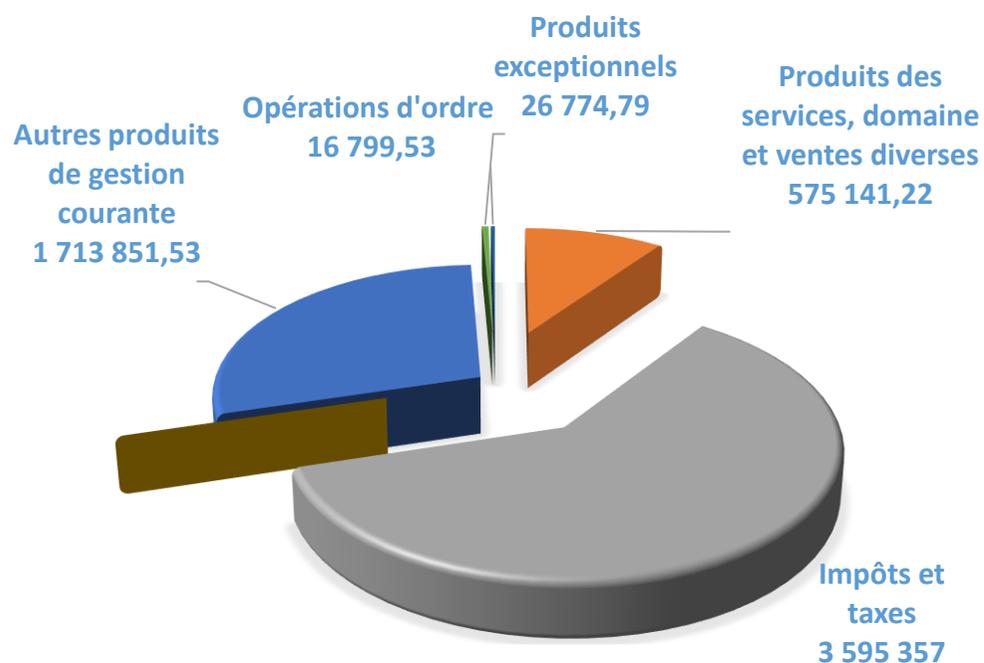


L'année 2020 a été peu propice aux investissements (contexte sanitaire notamment). La CC continue de payer les annuités de l'emprunt pour l'installation de la Fibre sur le territoire mais également a investi dans les rénovations des Offices de Tourisme du Territoire.

En 2020 les recettes d'investissement s'élèvent à 439 595,06 €. Les recettes encaissées en investissement sont essentiellement des subventions d'investissement liées à l'acquisition et à l'installation du siège de la CCDSP.

## LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

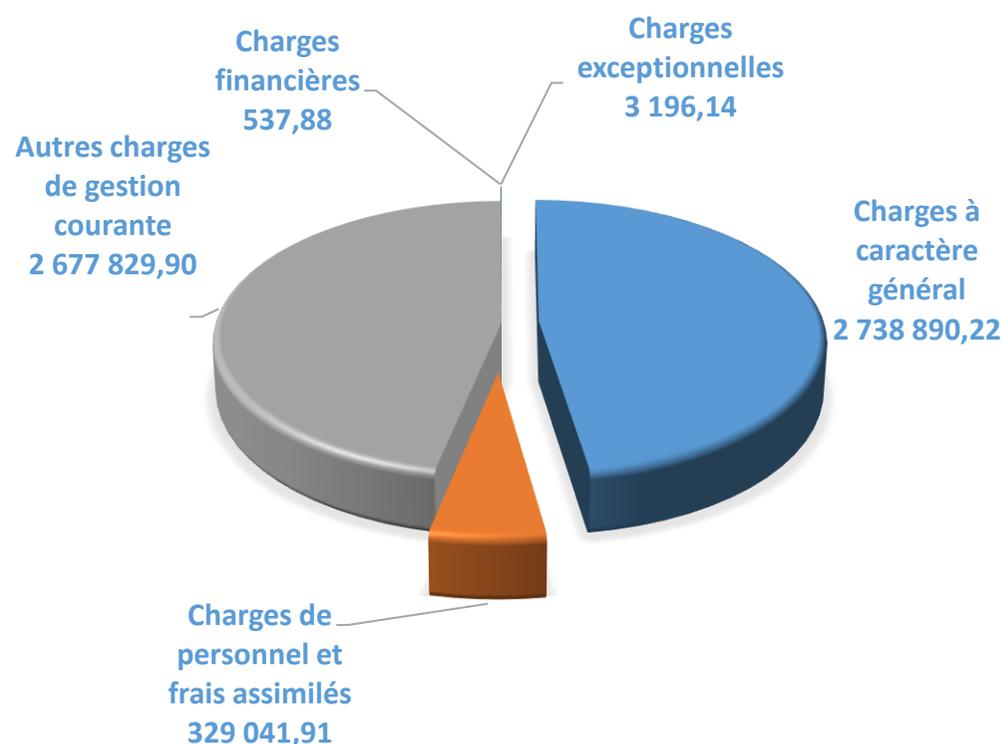
**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 5 927 927.07 €**



En 2020 les recettes de fonctionnement du Budget Annexe Déchets Ménagers se sont élevées à 5 927 927.07 €.

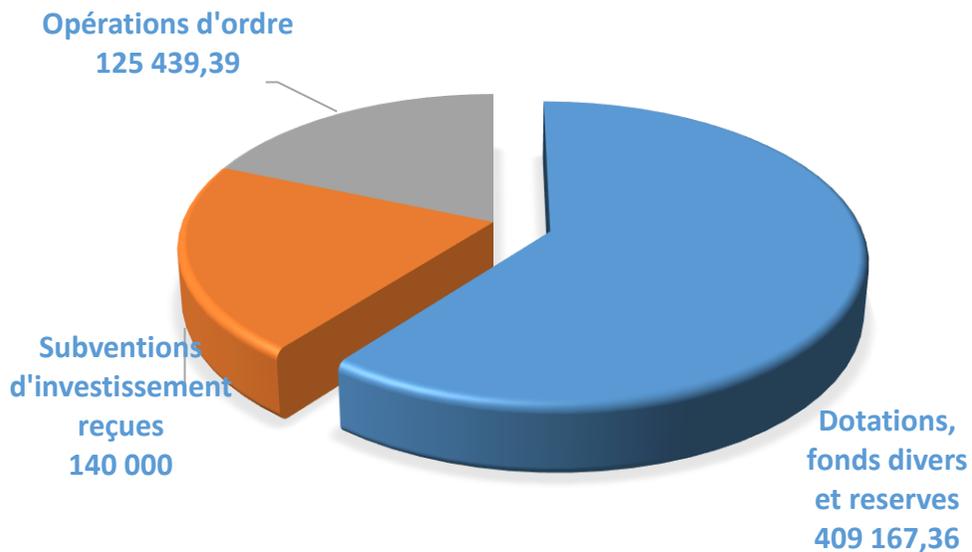
Elles sont constituées pour partie de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères mais également par le produit des conventions de partage de fiscalité versé par les communes de Saint Paul Trois Châteaux, Pierrelatte et Donzère.

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 874 935.44 €**



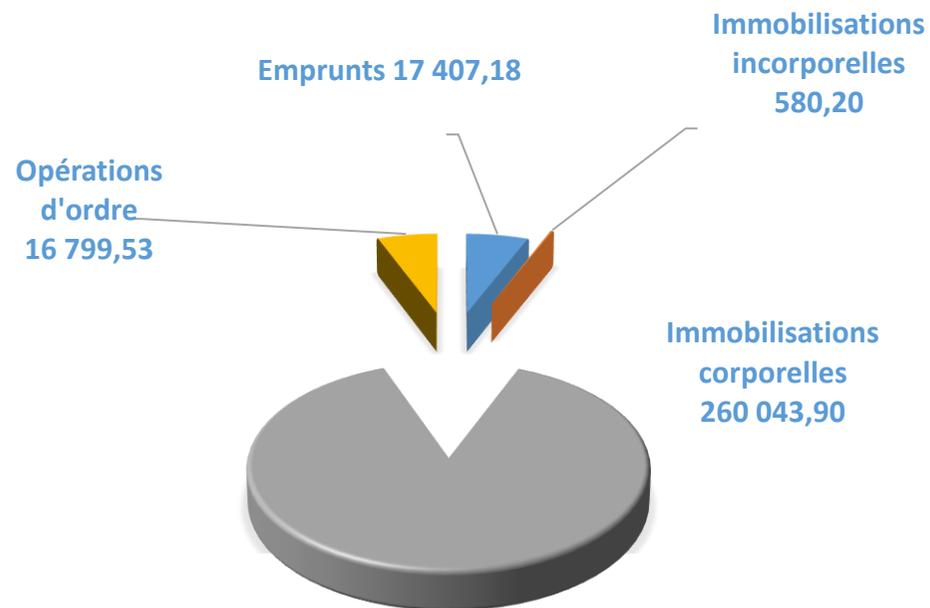
En 2020 les dépenses de fonctionnement du Budget Annexe Déchets Ménagers se sont élevées à 5 874 935.44 €. Ainsi la collecte des déchets ménagers a constitué une dépense de 2 169 717.63 €. Le traitement des déchets ménagers a constitué une dépense de 2 677 829.90 €.

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 674 606.75 €**



En 2020 les recettes d'investissement du Budget Annexe Déchets Ménagers sont constituées principalement de l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 409 167.36 €.

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 294 830.81 €**

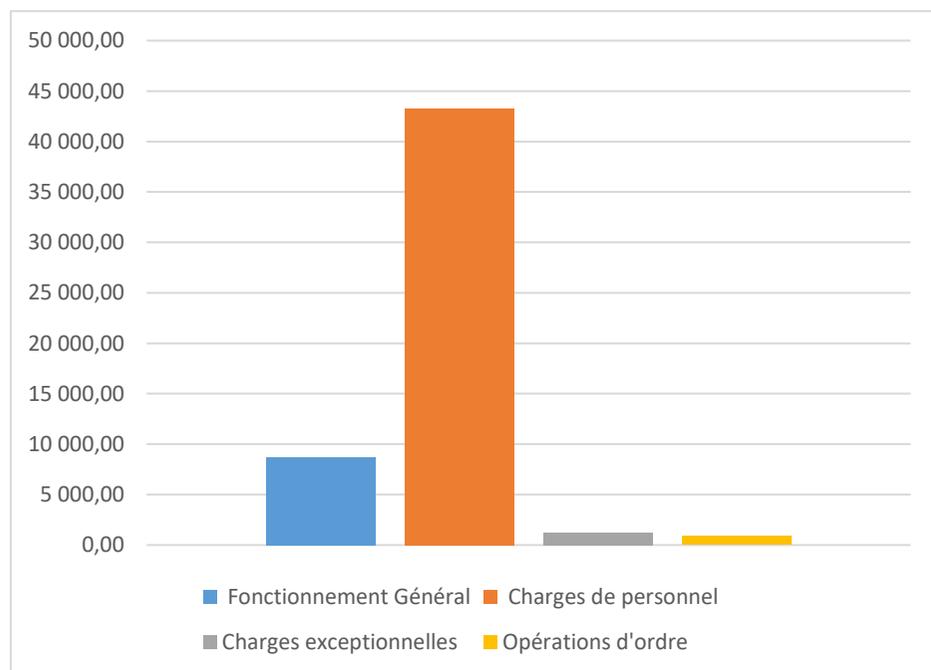


Au regard du contexte sanitaire les dépenses d'investissement sur le Budget Annexe Déchets Ménagers ont été modestes. En effet elles sont principalement constituées de travaux sur les déchetteries et de renouvellement de bacs d'ordures ménagères.

## LE BUDGET ANNEXE SPANC

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION : 73 866.97 €**

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION : 54 141.04 €**



En 2020, les dépenses de fonctionnement du budget annexe SPANC se sont élevées à 54 141.04 € tandis que les recettes de fonctionnement ont été encaissées pour un montant de 73 866.97 €.

Les dépenses d'exploitation du budget annexe du SPANC 2020 sont exclusivement composées des charges de personnel pour un montant de 43 268,38.

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 674 606.75 €**

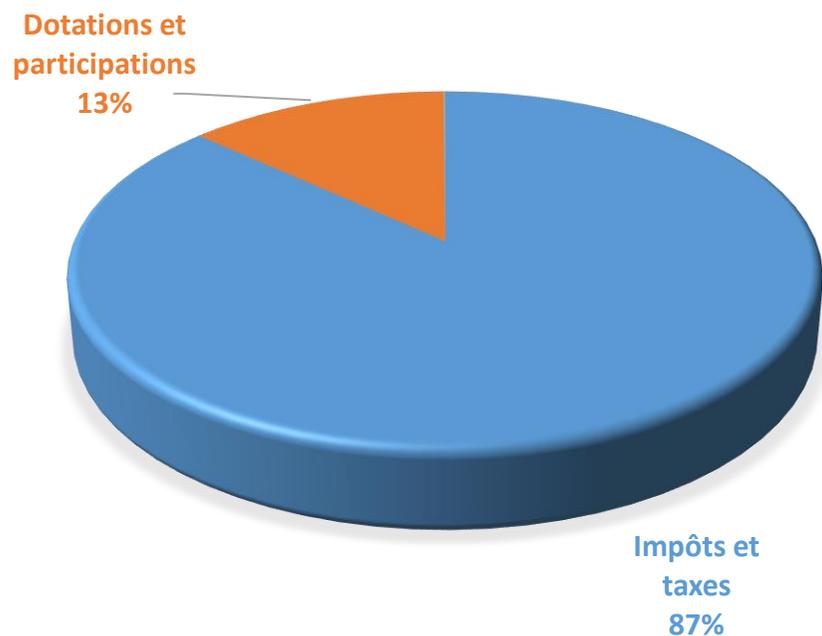
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 294 830.81 €**

En 2020 les recettes d'investissement sont constituées exclusivement des redevances perçues pour les contrôles de conformité des installations SPANC.

L'investissement fait par le Budget Annexe du SPANC a consisté en l'achat d'un véhicule électrique pour le technicien (reste à réaliser 2020).

## LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 534 374.00 €**

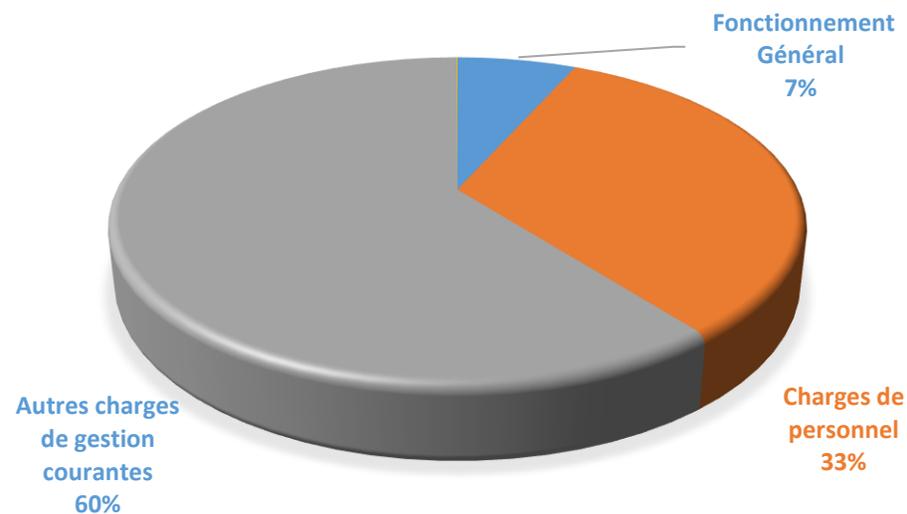


La quasi-totalité du budget est financé par la taxe GEMAPI (87% du montant des recettes). 13% des autres recettes émanant de subventions du département de la Drôme.

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 290 561.56 €**

En 2020, les dépenses de fonctionnement du budget annexe GEMAPI se sont élevées à 290 561.56 euros tandis que les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées pour un montant de 534 374 €.

Les dépenses de fonctionnement sont à 60% composées des contributions aux différents syndicats de rivière, viennent ensuite pour 33% les charges de personnel, le restant relevant des charges à caractère général.



**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 28 000.00 €**

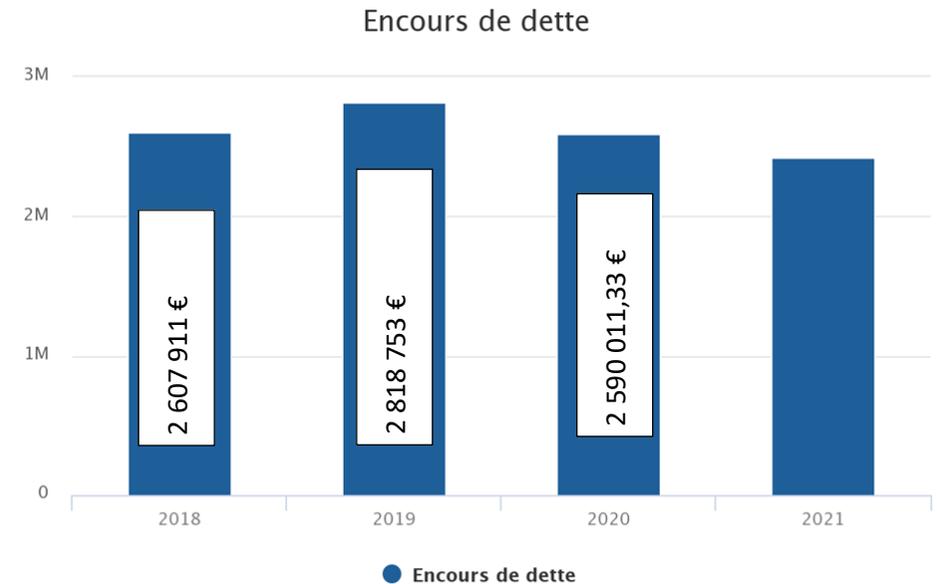
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 616.00 €**

## LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

L'endettement de la Communauté de Communes en 2020 est lié :

- A l'emprunt contracté en 2016 pour le financement du projet d'aménagement numérique du territoire. Le montant emprunté de 3 261 000 euros est remboursé par échéance annuelle constante de 23 149,18 euros.
- A l'emprunt contracté en 2019 pour le financement du siège de la collectivité. Le montant emprunté de 426 800 € avec un amortissement constant de 21 340 € et des intérêts appliqués de manière décroissante à chaque échéance trimestrielle au taux de 0.37%.



Le développement économique est une des premières compétences obligatoires qui ont été confiées aux intercommunalités. Pour Drôme Sud Provence, cela s'est traduit par plusieurs volets en 2020 :

- soutien aux entreprises et aux partenaires face à la crise,
- définition d'une stratégie,
- développement et gestion de zones d'activités
- politique locale du commerce
- tourisme
- agriculture

## • SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX PARTENAIRES FACE A LA CRISE

### - Abondement au fonds Région Unie

Les élus ont souhaité consacrer une partie du budget pour venir en soutien aux microentreprises et aux associations en abondant à un dispositif de fonds d'avances remboursables porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec BPI France. Ainsi plus de 86 000 € ont été réservés à cette fin. Le dispositif prend fin au 30 juin 2021.

### - Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La Communauté de Communes a conventionné en 2017 avec le Département pour un accompagnement dans l'instruction et le co-financement d'une aide à l'immobilier d'entreprise. Le dispositif porte sur les projets de développement et/ou installation d'entreprises de production, transformation, services qualifiés aux entreprises nécessitant un investissement immobilier avec créations d'emplois durables.

En 2020, un dossier a été déposé et instruit pour une aide de 50 000€ dont 5 000 € pris en charge par la CCDSP.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes est représentée au sein de différentes structures partenaires et intervient dans leur financement. En soutien, il a été décidé de maintenir les aides en 2020.

### *Initiative Seuil De Provence Ardèche Méridionale (ISPAM)*

La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois. Ainsi, elle accueille et accompagne des porteurs sur plusieurs phases : création, reprise et post-crétion. Elle aide également à la constitution de dossiers de demande de financement, octroie des prêts d'honneur à taux 0% pour obtenir un financement bancaire et anime le réseau territorial. En 2020, l'association a été mandaté par la Région pour instruire les dossiers au titre du Fonds Région Unie

La communauté de communes a accordé un financement de 24 500 € en 2020. au cours de l'année, 27 porteurs de projet ont été soutenus pour un total de 181 600 € de prêts d'honneur accordés.

### *Club d'entreprises Atout Tricastin*

Ce club d'entreprises contribue à favoriser les relations des entreprises du territoire entre elles et à participer activement au développement économique du territoire. Il est également le point d'entrée de la CCDSP pour communiquer auprès des entreprises.

Afin de soutenir son action, la CCDSP a versé un financement de 20 983 €.

### *Pays Une Autre Provence*

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire du Sud de la Drôme en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative des acteurs locaux. Il coconstruit et anime des projets territoriaux et notamment le programme Leader 2014-2020.

En tant que structure membre, la CCDSP participe au financement de la structure à hauteur de 16 786 €.

### Mission Locale

Les missions locales Drôme Provençale et Portes de Drôme Ardèche œuvrent dans l'accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA sur les problématiques d'emploi, de formation, de logement, de déplacement et de santé.

La CCDSP est intervenue à hauteur 59 965 € pour la Mission Locale Drôme Provençale et 2 982 € pour la ML Portes de Drôme Ardèche (à laquelle la commune de Malataverne est rattachée).

### Point Informations Médiation Multi-Services (PIMMS) Portes de Provence

Le PIMMS situé à Donzère propose les missions des Maisons France Services, des Espace Public Numérique et joue le rôle de point TER. Un service mobile a été créé en 2018. Il effectue des escales dans plusieurs communes de la CCDSP afin de proposer ses services au plus près des administrés en ayant besoin d'accompagnement dans leurs procédures administratives (planning des escales : <https://pimms07-26.org/qui-sommes-nous/nos-lieux-daccueil/pimms-mobile/>).

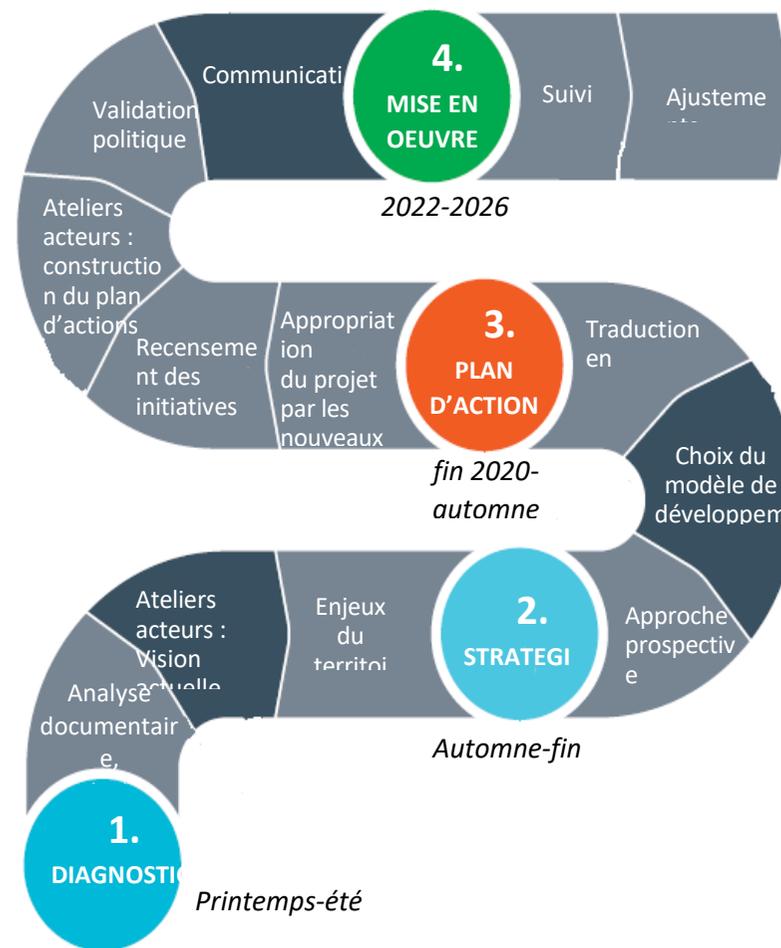
En 2020, la CCDSP a versé 24 500 € de subvention au PIMMS.

- **DEFINITION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Afin de structurer et développer son intervention, la communauté de communes souhaite élaborer sa stratégie économique. Il s'agit de définir un projet de territoire partagé par les élus et les acteurs économiques.

Un groupement de cabinets experts dans le développement économique local, l'immobilier à vocation économique et les stratégies d'aménagement commercial a été mandaté pour accompagner la communauté de communes dans la démarche.

Le travail a commencé au printemps 2019 avec la définition du diagnostic et des orientations stratégiques. Le calendrier d'élaboration prévoyait de construire le plan d'actions avec les élus issus des élections. La fin de l'année 2020 a donc été consacrée à une phase d'appropriation de la démarche et des enjeux du territoire intercommunal par les nouveaux élus.



*Schéma de synthèse de la procédure d'élaboration de la stratégie économique*

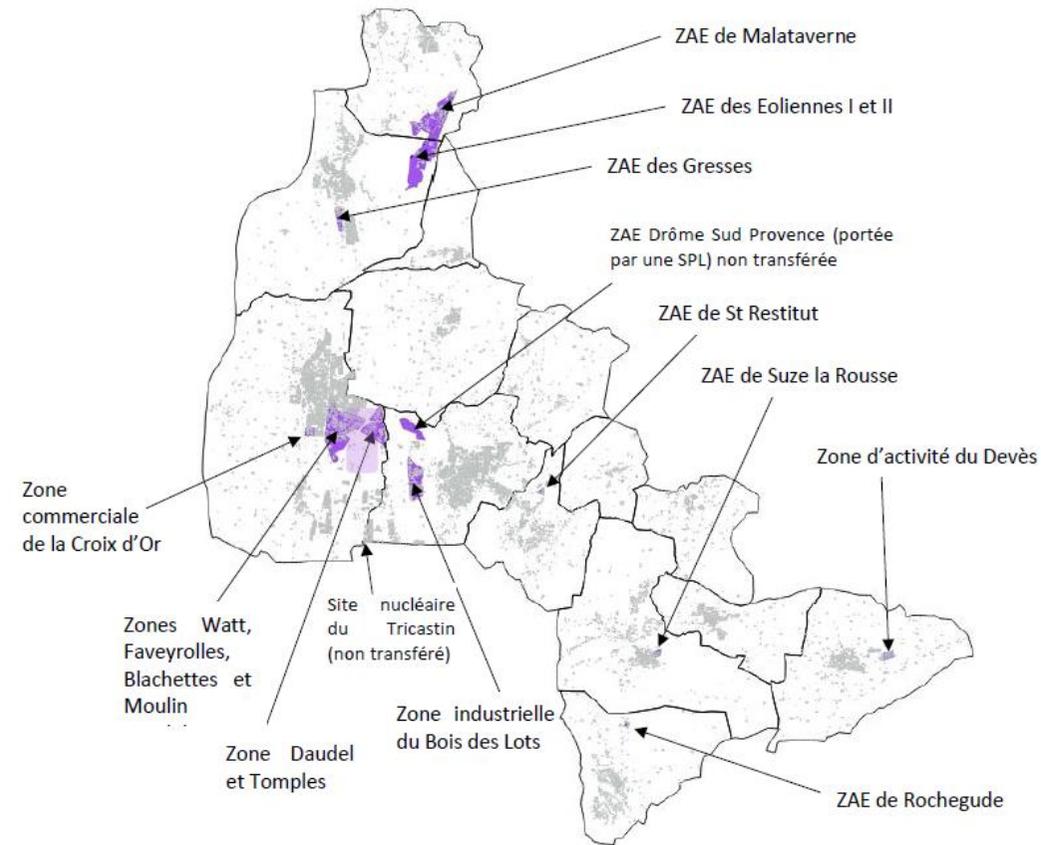
Les orientations stratégiques telles qu'elles ont été validées sont les suivantes :



### • LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de Communes Drôme Sud Provence intervient à la place des communes sur les zones d'activités économiques dont la gestion est devenue communautaire à savoir :

- Zone d'activité économique du Bois des Lots à St Paul Trois Châteaux
- Zone artisanale et industrielle de Favayrolles à Pierrelatte
- Zone d'activité économique les Blachettes et Moulin à Pierrelatte
- Zone d'activité économique Daudel – Les Tomples à Pierrelatte
- Zone d'activité économique la Croix d'Or à Pierrelatte
- Zone d'activité économique James WATT à Pierrelatte
- Zone d'activité économique Coudouly – Les Eoliennes 1 à Donzère
- Zone d'activité économique Les Eoliennes 2 à Donzère
- Zone d'activité économique Les Gresses à Donzère
- Zone d'activité économique Espace d'activités à St Restitut
- Zone d'activité économique à Suze la Rousse
- Zone d'activité économique La Garrigue à Rochegude
- Zone d'activité économique du Devès à Tulette
- Zone d'activité économique à Malataverne



### Modalités d'exécution des interventions

En 2020, la Communauté de Communes a confié aux communes, via des conventions, l'entretien des 14 zones d'activités recensées. Les communes assurent donc l'entretien et la gestion des biens, équipements et ouvrages situés sur les zones d'activités. La communauté de communes rembourse le montant des travaux aux communes.

Ainsi, en 2020, la CCDSP a investi près de 173 000 € pour l'entretien des zones d'activité.

### Commercialisation

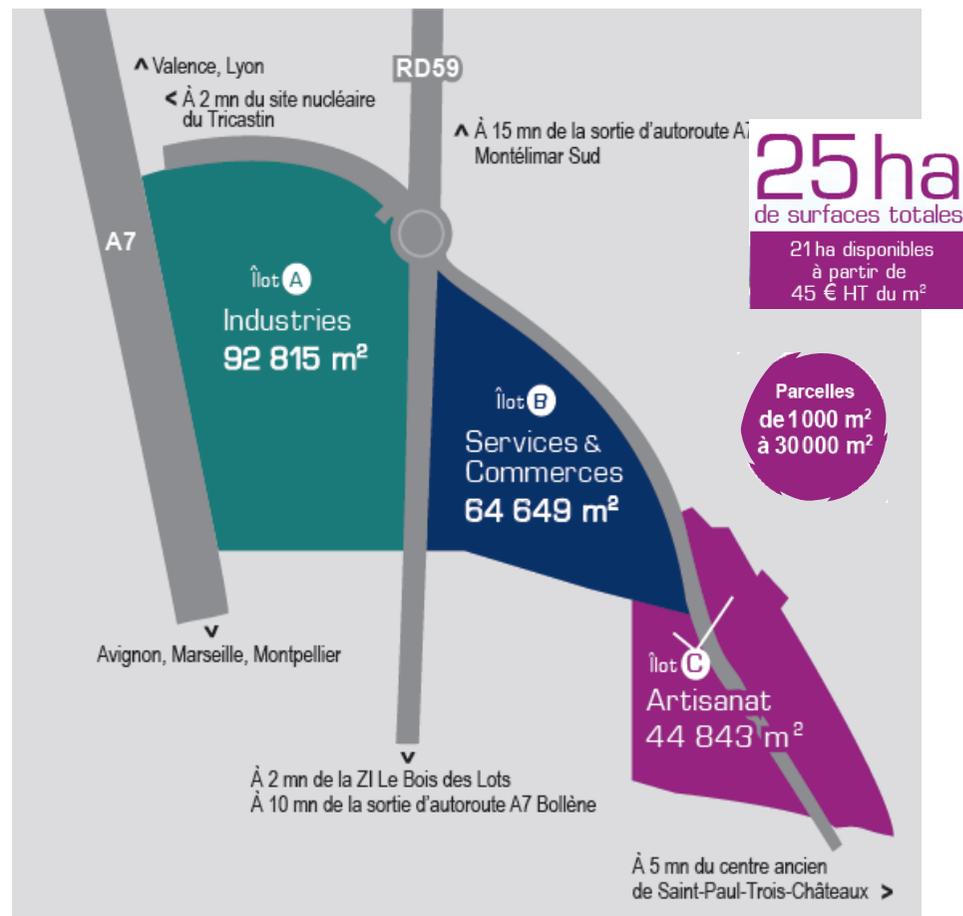
En 2020, la vente d'une partie de la parcelle YH204 située à Pierrelatte sur la zone des Blachettes à la SARL ELEVEN Production a été actée en conseil communautaire pour une extension de l'activité

### La SPL du Tricastin

La Société Publique Locale (SPL) «du Tricastin» créée en 2016 aménage et commercialise la zone d'activité Drôme Sud Provence située sur la commune de St Paul Trois Châteaux.

La CCDSP est rentrée dans le capital de la SPL à hauteur de 45 000 euros en 2017 au titre de sa compétence relative à la création et la gestion des zones d'activité. La CCDSP représente désormais 16,66 % du capital social de la SPL du Tricastin.

Une fois l'aménagement terminé, les équipements de la zone (voiries, éclairage public, espaces verts, etc.) seront transférés à la CCDSP pour gestion. Les premiers permis de construire ont été déposés en 2020



Plan synthétique d'aménagement de la zone d'activité Drôme Sud Provence

#### • POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

Le 26 Septembre 2018 le Conseil Communautaire est venu préciser l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire : « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». Cet intérêt communautaire comprend l'élaboration et la révision de chartes ou de schémas de développement commercial intégrés dans les documents d'urbanisme supra communal (SCOT...).

## • LE TOURISME

Mise en place en 2017, la compétence concerne la « *promotion du tourisme dont la création d'office* » du tourisme de la Communauté de Communes.

### **La stratégie touristique**

La stratégie touristique validée en milieu d'année 2017 a continué à être déployée en 2020 autour de 4 axes :

- Le développement et la structuration de l'offre touristique ancrée dans les thématiques propres du territoire,
- Le renforcement de la qualité d'accueil,
- La culture et la promotion de l'identité du territoire,
- La définition d'une gouvernance

« Drôme Sud  
Provence,  
Savourer l'instant »\*



### **Partenariats touristiques en 2020**

Pour la mise en œuvre de la compétence, la CCDSP s'appuie sur 2 associations touristiques essentielles au territoire :

- L'association Office de tourisme intercommunal Drôme Sud Provence

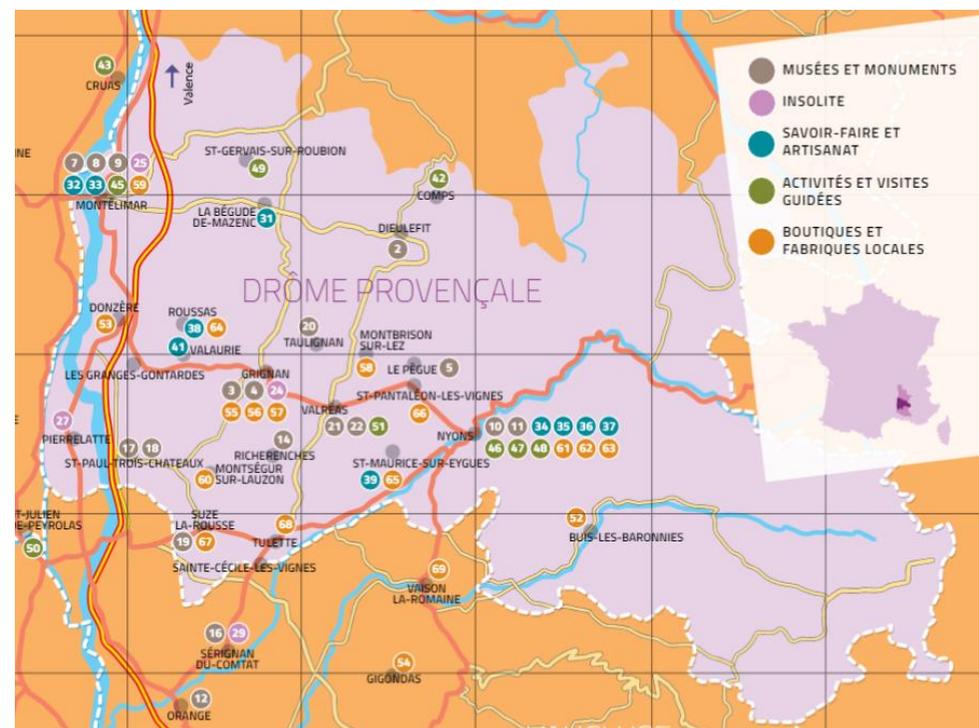
Chargée de l'information et de l'accueil des touristes et de la promotion du territoire, l'association est issue du regroupement en 2017 des 5 offices communaux.

La CCDSP a attribué en 2020 une subvention à hauteur de 410 000 € pour le fonctionnement de l'association.

- L'association Destination Drôme Provençale

Chargée du marketing territorial de la Destination Drôme Provençale, l'association est également le lieu de la mise en place de mutualisations entre les offices du tourisme de la Destination afin d'avoir une force de frappe plus importante avec des moyens constants.

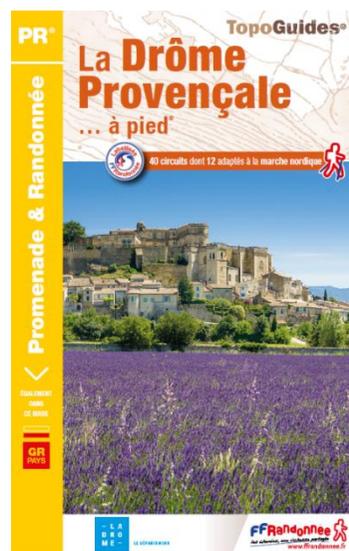
La CCDSP a attribué une subvention de 27 277 € en 2020.



Le territoire Drôme Provençale

## Topoguide de randonnée

Depuis 2018, un travail a été initié pour l'édition d'un topoguide à l'échelle de la Drôme Provençale. Drôme Sud Provence bénéficie de la publication de 8 itinéraires sur les 40 promus. La parution est prévue au printemps 2021 mais le document est prêt à partir à l'impression.



Ce document est le fruit d'un travail de concertation entre les intercommunalités, les Offices de Tourisme du territoire Drôme Provençale, les associations de randonnées et le Comité Départemental de randonnée qui a apporté son appui technique.

Le financement du projet dont les dépenses s'élèvent à 40 000 € est réparti entre le Département et le comité de randonnée (pour 25 000€ au total) puis les intercommunalités (pour 15 000 €). Le coût pour la CCDSP est de 3 000 €.

## Taxe de séjour

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire en 2017 afin de disposer d'une ressource financière qui ne soit pas supportée par les habitants mais par les touristes qui séjournent sur le territoire. La taxe est collectée sur 12 des 14 communes, Bouchet et Solérieux ayant souhaité conserver cette recette pour leur propre compte comme le permet la réglementation.

La recette de la taxe sert à mettre en œuvre la politique touristique du territoire. Cela se traduit par exemples par le financement des partenaires et des projets présentés ci-dessus.

## Barème 2020 :

Catégories d'hébergement	Tarif CCDSP	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,41 €	0,14 €	1,55 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Catégorie d'hébergements	Taux de taxe
Meublés de tourisme et hôtels sans classement ou en attente de classement	4 % + 10 % taxe additionnelle du Département

La taxe additionnelle est collectée par la CCDSP puis reversée au Département.

La CCDSP a perçu 173 171 € de taxe de séjour au titre de 2020. Ce montant s'élevait à 198 451 € pour 2019 et 131 908 € pour 2018. La baisse en 2020 s'explique par la crise sanitaire ayant conduit aux confinements du printemps et de l'automne. La forte hausse de 2019 trouve son origine dans la mise en place de la collecte de la taxe par les opérateurs numériques.

- **AGRICULTURE**

La communauté de communes intervient également au niveau du soutien de l'activité agricole.

**Prévigrière**

En 2019, la CCDSP a fait le choix d'adhérer à l'association Prévigrière qui participe à la lutte contre les effets de la grêle en mettant en place un réseau de générateurs à iode d'argent.

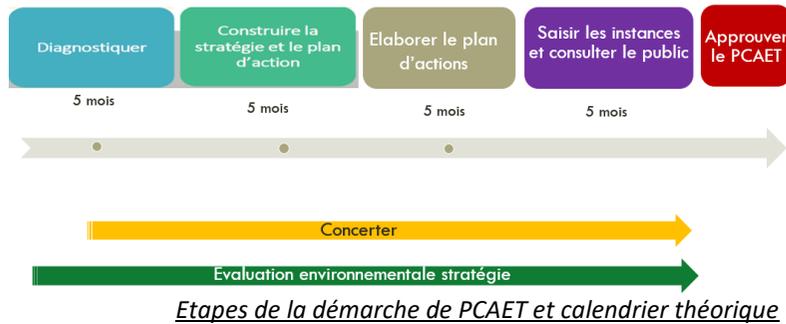
5 330 € ont été versés à l'association en 2020.



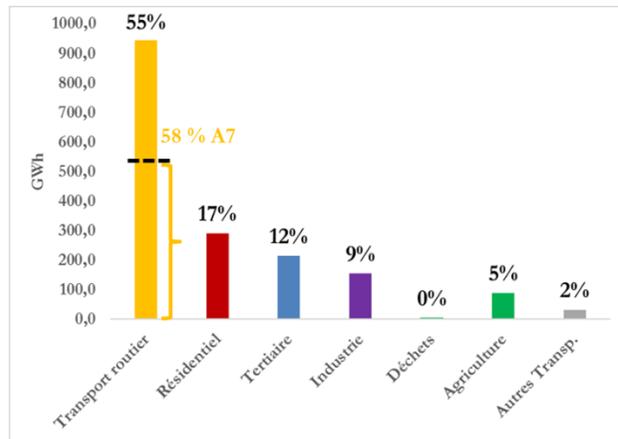
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-énergie et intègre toutes les activités du territoire. Il nécessite l'implication de tous les acteurs.

Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, la CCDSP s'est lancé dans la démarche début 2020. Celle-ci va durer plusieurs mois :



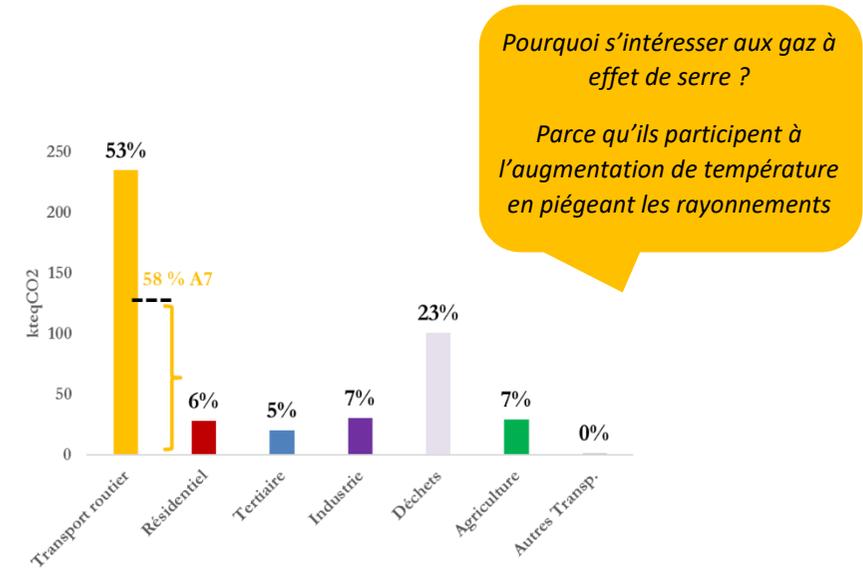
Au cours de l'année 2020, la démarche qui se veut concertée a été retardée en raison des contraintes sanitaires. Néanmoins, le portrait énergétique du territoire a pu être établi, en voici quelques illustrations :



65 % du parc de logement a été construit avant 1990, donc avant les réglementations thermiques

89% des déplacements domicile travail se font en voiture

Consommations d'énergie finale du territoire (GWh en 2017) par secteurs d'activité hors la branche énergie. (Source : Observatoire Régional Climat Air Energie Auvergne Rhône-Alpes)



Pourquoi s'intéresser aux gaz à effet de serre ?  
Parce qu'ils participent à l'augmentation de température en piégeant les rayonnements

Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités en 2017 (Source : base de données CIGALE et ORCAE)

- **Service Commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**

La Communauté de Communes assiste certaines communes du territoire dans la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager). Les communes adhérentes sont : La Baume de Transit, Clansayes, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, RocheGude et St Restitut.

Mis à disposition des communes par le biais d'une convention, ce service, composé d'un agent, assure l'instruction technique des autorisations, le maire restant l'autorité compétente et donc le signataire des décisions.

395 dossiers ont été reçus en 2020 (contre 415 en 2019, soit une baisse de 5% certainement liée à la crise sanitaire) :

- Déclarations préalables : 225 dossiers
- Permis de construire : 140 dossiers
- Certificats d'urbanisme opérationnels : 13 dossiers
- Permis d'aménager : 9 dossiers
- Autorisations d travaux : 5 dossiers
- Permis de démolir : 3 dossiers

- **Système d'information géographique**

Depuis 2014, la communauté de communes met à disposition des communes un système d'information géographique du territoire.

Cet outil alliant cartographique et bases de données permet de représenter géographiquement les informations et d'y associer des caractéristiques.

Plusieurs types de données sont disponibles, en fonction des fournisseurs :

- Cadastre
- Urbanisme : plans locaux d'urbanisme, servitudes, contraintes, etc
- Réseaux humides (selon mises à jour fournies par les communes)
- Fonds de plan : photo aérienne, scan 25 (carte type randonnée au 1/25 000)
- Autres données : selon disponibilité en commune

Une web application permet de consulter ces cartes et d'accéder facilement aux données associées : base de données cadastrales, règlement d'urbanisme.

Par ailleurs, une application métier permet également de gérer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Accessible aux communes et à la CC, elle facilite, notamment, le suivi pour l'instruction mutualisée.

## DECHETS MENAGERS :

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets tout en orientant l'usager vers plus de tri.

Le service est délégué à des prestataires (COVED, NICOLLIN, VIAL) sur l'ensemble du territoire.

Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYPP (Syndicat des Portes de Provence). Le SYPP regroupe 7 EPCI Drôme Ardèche et Nord Vaucluse dont la CCDSP. La CCDSP a 3 déchetteries propres (Saint-Paul-Trois-Châteaux / Suze la rousse / malataverne) et une déchetterie privée (Donzère).

Le budget Déchets Ménagers est un budget annexe.

### 1. Ordures Ménagères

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		
Bouchet	X		
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les G. Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Rochegude	X		

St Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		
Solérieux	X		
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

Fréquence de collecte par semaine : C1 une fois, C2 deux fois, C3 trois fois, C4 quatre fois.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Rochegude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	

Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

\* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

\*\* locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

Une diminution des tonnages d'ordures ménagères est à noter sur le territoire qui peut s'expliquer suite à des campagnes de sensibilisation auprès des habitants du territoire.

## 2. Tonnages collectés – Ordures ménagères

EN 2020, LES TONNAGES COLLECTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SONT LES SUIVANTS :



POUR LES ORDURES MENAGERES CE TONNAGE SE DECOMPOSE DE LA MANIERE SUIVANT SELON LES COMMUNES :

Ordures Ménagères

	2016	2017	2018	2019	2020
Baume de transit	238,50	225,10	238,68	230,04	219,86
Bouchet	370,6	353,4	362,73	324,88	323,07
Clansayes	112,98	135,5	132,45	141,51	138,04
Donzère	1635	1581	1684,91	1620	1652,29
La garde Adhémar	292	332	346,18	350	353,8
Les Granges Gontardes	127,9	109,78	109,34	115,02	132,46
Malataverne	482	473,44	506,62	477,64	508,57
Pierrelatte	4016	3982	4149,4	4026,25	3956,93
Rochegeude	432,37	440,1	464,01	459,74	468,53
Saint Paul Trois Châteaux	1691	1684,8	1758,48	1628,29	1620,64
Saint Restitut	365,72	400,7	414,59	427,13	490,17
Solérieux	79,61	73,9	77,62	79,38	76,88
Suze La Rousse	633	624	657,7	664,1	642,92
Tulette	622,32	622,7	645,76	589,88	563,65

Le tonnage d'ordures ménagères a augmenté de 0.3%. l'année 2020 a été marqué par la crise sanitaire et les confinements successifs qui ont entraînés le nettoyage des habitations et donc générées des déchets supplémentaires.

Une analyse des kg/ hab. a été réalisé suivants les communes pour mettre en face des données nationales.

Communes	Tonnages	Kg/hab/an CCDSP
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX	1620,64	170
LES GRANGES GONTARDES	132,46	203
BOUCHET	323,07	212
SOLERIEUX	76,88	221
BAUME DE TRANSIT	219,86	246
MALATAVERNE	508,57	251
CLANSAYES	138,04	259
TULETTE	563,65	280
DONZERE	1652,29	283
ROCHEGUDE	468,53	287
PIERRELATTE	3956,93	292
SUZE LA ROUSSE	642,92	300
LA GARDE ADHEMAR	353,8	328
SAINTE RESTITUT	490,17	347

Les données sont comparées à la données nationale de 254kg/hab/an. Ainsi certaines communes sont plus vertueuses car en dessous de la moyenne nationale et d'autres sont au dessus. Ces données ont permis de mettre en place un programme de prevention pour 2021.

### 3. Collecte des déchets recyclables

En 2020 la société SMN Nicollin a obtenu le marché de collecte des déchets de ménages de l'ensemble du territoire. Il a sous-traité la collecte en PAV du tri sélectif à la société COVED.

La collecte du verre en PAV de la C.C. Drôme Sud Provence sauf la commune des Granges Gontardes, a été effectuée par la Société Vial.

Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la Communauté de communes Drôme Sud Provence durant l'année 2020 sont précisés dans ce tableau :

	corps creux		corps plats		verre		multimateriaux	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Baume de transit	8,37	12,14	38,04	37,25	30,94	32		
Bouchet	12,35	14,79	36,94	34,39	45,75	51,98		
Clansayes	8,12	7,83	38,25	34,13	34,12	30,04		

Donzère	99,74	106,47	36,93	43,75	95	95,3		
La garde Adhémar	16,85	17,7	33,29	31,85	64,49	69,04		
Les Granges Gontardes	13,38	15,1	19,74	19,28	47,94	31,36		
Malataverne	24,2	37,94	25,18	24,5	63,04	92,52		
Pierrelatte	0	1,94	2,66	7,42	322,28	358,24	615,36	657,14
Rochegeude	18,44	19,32	53,05	45,27	60,65	66,34		
Saint Paul Trois Châteaux	33,18	36,09	80,34	64,94	269,54	278,7	413,74	442,12
Saint Restitut	17,12	19,78	79,17	68,95	80,45	103,09		
Solérieux	4,3	4,61	13,44	16,15	11,49	21,34		
Suze La Rousse	18,68	21,22	57,42	46,38	73,94	81,23		
Tulette	14,76	17,06	42,53	38,19	65,85	69,98		

On constate une évolution positive des tonnages collectés en 2020. L'impact des confinements de 2020 sont en partie à l'origine de l'augmentation du tri.

#### 4. Déchetteries

Quatre déchetteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP.

La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement.

Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-La-Rousse
	Malataverne
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchetterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

	DONZÈRE	MALATAVERNE	ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX	SUZE-LA-ROUSSE
LUNDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MARDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MERCREDI	Fermée	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
JEUDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
VENDREDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
SAMEDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
DIMANCHE	Fermée	Fermée	9h – 12h	Fermée

## 5. Les autres projets

### ➤ Les composteurs partagés

Le SYPP en partenariat avec la ccdsp fournit en 2020 des composteurs individuels en bois au prix de 20 euros / foyer.

COMMUNES	NB DE COMPOSTEURS DONNÉS EN 2020
MALATAVERNE	37
ST PAUL TROIS CHATEAUX	36
ROCHEGUDE	27
PIERRELATTE	23
BOUCHET	19
ST RESTITUT	17
DONZÈRE	14
SUZE LA ROUSSE	12
LA GARDE ADHÉMAR	8
SOLERIEUX	7
TULETTE	7
CLANSAYES	3
LA BAUME DE TRANSIT	2
LES GRANGES GONTARDES	1
LA GARDE ADHEMAR	1
<b>Total général</b>	<b>214</b>

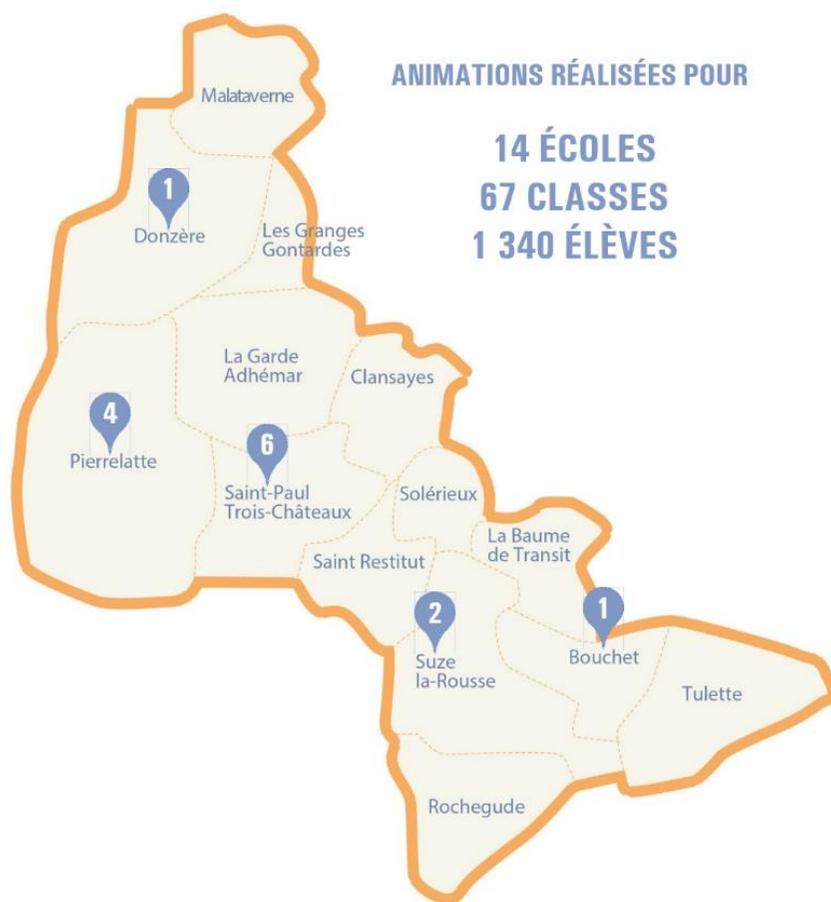
### ➤ Campagne de ramassage des sapins de Noël

La CCDSP a mis en place une collecte des sapins de Noël afin d'éviter les dépôts dans les bacs de regroupements. Il est ressorti une collecte de 8 tonnes 200 pour l'année 2020.



➤ **Les animations scolaires**

La CCDSP a grâce à son ambassadrice du tri effectué 67 animations sur plusieurs jours. Les périodes de confinements et les restrictions ont entraînés l'annulation de beaucoup d'animation.



**6. Les indicateurs financiers**

- **Les ordures ménagères**

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

➤ **Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères**

COLLECTE OM - DEPENSES	PRIX EN €TTC / TONNE 2020
Bacs roulants :	104.52 €/t
CSE/CE	99.44 €/t
Sauf	85,55 €/t
Granges Gontardes (forfait)	889.71 €/ mois
Saint Paul Trois Châteaux	
-bacs roulants	161,85 €/t
-CE	56.92 €/t

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des OM :

NATURE DE LA PRESTATION	Coût 2020 en €TTC
Collecte des OM	1 224 993
Traitement des OM	1 119 033
Frais généraux et de logistique	183 325
Frais de personnel	329 124
<b>TOTAL</b>	<b>2 856 475 €</b>

- **Les recyclables**

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation de service.

➤ Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2020 :

TYPES DE COLLECTE	PRIX EN € TTC / TONNE 2020
<b>Collecte CP</b> toutes communes : sauf Les Granges Gontardes (forfait)	97 €/t 95.69 €/
<b>Collecte CC</b> toutes les communes sauf : Les Granges- Gontardes (forfait)	312.59 €/t 309.69 € / mois
<b>Collecte verre</b> toutes les communes Sauf : Les Granges Gontardes (forfait) <b>Collecte verre en PAP</b> : Pierrelatte	54.33 €/t 191.39 €/ mois 291.27 €/t
<b>Collecte Multi-Matériaux ou PAP</b> : La Garde Adhémar, Donzère, Pierrelatte : SP3C :	156.59 €/t 363.01 €/t
<b>Tri CC</b> toutes les communes :	278.67 €/t
<b>Tri CP</b> toutes les communes :	104.3 €/t
<b>Tri Multi-matériaux ou PAP</b>	228.05 €/t

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2020 EN €TTC
Collecte corps plats	51 537
Collecte corps creux	81 751
Collecte verre colonne et PAP	70 168
Collecte Multi-matériaux ou PAP	274 710
Tri corps creux, plats, multi-matériaux	336 206
<b>TOTAL</b>	<b>814 372€</b>

➤ Coûts d'exploitation des déchetteries :

DECHETTERIES	MONTANTS EN €TTC
Déchetterie de SP3C	706 470
Déchetterie de Suze la Rousse	347 501
Déchetterie de Malataverne	51 820
Déchetterie de Donzère	282 055
<b>TOTAL</b>	<b>1 387 847</b>

➤ Bilan des dépenses 2020 par filière :

## ENVIRONNEMENT :

Le pôle Environnement est chargé de développer, notamment, les actions relatives aux compétences Assainissement Non Collectif (ANC) et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

### • Le Service Public D'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le budget doit être équilibré en recettes et dépenses. Il assure une mission de conseil auprès des usagers du service ainsi que des missions de contrôles suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation d'installations neuves et à réhabiliter
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (1<sup>er</sup> diagnostic + contrôle périodique)

Les tarifs des contrôles pour l'exercice 2020 ont été fixés par délibérations du 16 janvier 2014 et du 06 mars 2019.

Prestations	Tarifs
Contrôle de conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	70 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	90 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	160 €
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	80 €

Nature des prestations de contrôle	Nombre de contrôles réalisés en 2020
Contrôle de conception des installations neuves et à réhabiliter	64
Contrôle de bonne exécution des installations neuve et réhabilitées	30
Contrôle de 1er diagnostic de l'existant	54

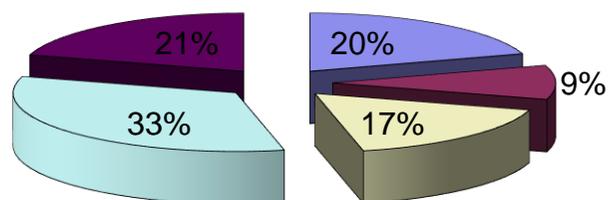
Contrôle périodique de bon fonctionnement	105
Contrôle pour vente	65

En 2020, 2846 installations ont été recensées. La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 7115 habitants (Indicateur D. 301.0 soit 2,5 habitants par foyer), soit 16,3% de la population totale habitant le territoire de la Communauté de Communes Drome Sud Provence.

La répartition des installations ANC (parc ANC) par commune est la suivante. Toutefois, il reste un certain nombre d'installations qui n'ont jamais pu être contrôlées : *absence des usagers, refus, RDV repoussé sans qu'une nouvelle date soit trouvée...*

COMMUNES	Parc total d'installations ANC	Nombre d'installations ANC n'ayant jamais été contrôlées
La Baume de Transit	187	4
Bouchet	110	3
Clansayes	161	0
Donzère	127	13
La Garde Adhémar	238	22
Les Granges Gontardes	5	0
Malataverne	201	18
Pierrelatte	399	30
Rochevade	129	2
Saint Paul Trois Châteaux	205	10
Saint Restitut	409	6
Solérieux	86	0
Suze la rousse	358	4
Tulette	231	4
<b>TOTAL</b>	<b>2 846</b>	<b>116</b>

## Répartition des contrôles



- Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées

Le 25 mai 2016 un programme de réhabilitation à l'échelle intercommunale a été initié afin de réhabiliter les installations existantes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement.

Ces installations présentant des risques étaient éligibles à des aides forfaitaires de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 149 500€ pour la période 2016-2020.

Ainsi la répartition des aides était la suivante :

- Une aide forfaitaire de 3000 € par installation et par logement soit 138 000€ (46 dossiers) à reverser aux propriétaires de système d'ANC réhabilité.
- Un forfait de 250 euros par installation réhabilitée soit 11 500€ attribué à la CCDSP pour la partie animation-coordination.

En 2020, une enveloppe financière a été débloquée à hauteur de 9 000 €.

Pour les travaux réalisés en 2020, une dernière enveloppe financière a été demandée en janvier 2021 (18 000 € pour 5 mises en conformité). Celle-ci est en attente de versement par l'Agence de l'Eau RMC.

Etat des aides financières demandées en 2020 par commune :

Commune	Subventions demandées en 2020	Mise en conformité 2020
LA GARDE ADHEMAR	9 000€	2

Les dernières aides financières étaient valables jusqu'à fin avril 2021 pour les autres propriétaires inscrits à ce programme et désireux de se mettre en conformité suite au délai supplémentaire accordé par l'Agence de l'Eau RMC compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID 19 (retard sur les travaux de remise aux normes des installations d'assainissement et les délais de demandes de subventions).

Le solde de ce programme est de 18 000€, soit 6 installations à mettre en conformité.

## • GEMAPI

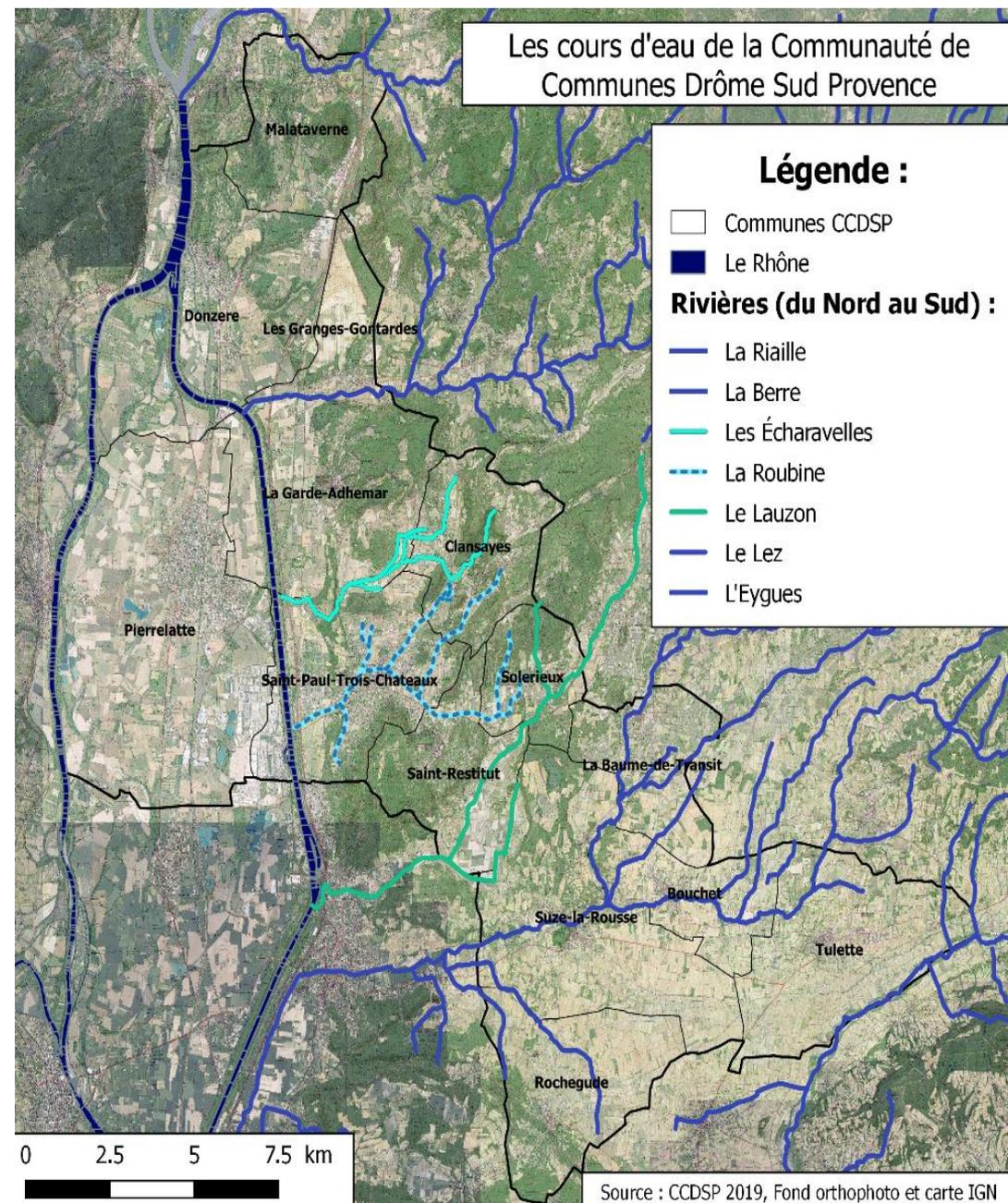
La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » attribue une nouvelle compétence au bloc intercommunal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Cette compétence est attribuée, par transfert automatique, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI- FP), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018 la Communauté de Communes a pris les missions suivantes (missions 1,2,5,8, 11, 12 du l-art.211.7 code de l'environnement) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique incluant également la prévention des inondations ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les différentes missions de la compétence GEMAPI sont exercées en régie directe par la CCDSP ou via des syndicats à qui la CCDSP a délégué tout ou partie de sa compétence sur le Rhône et ses affluents (Echaravelles, Roubine, Lauzon, Berre, Riaille, Lez et Eygues : cf carte ci-contre).



## A/ GESTION EN REGIE DIRECTE PAR LA CCDSP :

### 1) Au niveau des cours d'eau non domaniaux :

La CCDSP gère en direct l'entretien de la végétation des cours d'eau du Lauzon, de la Roubine et d'Echaravelles qui s'étendent sur un linéaire d'environ 34 km. Cette action est organisée par le biais de marchés de prestation de service qui sont mis en œuvre dans le cadre d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Préfet de la Drôme. En effet, cette DIG autorise la CCDSP à dépenser de l'argent public sur des terrains privés ce qui permet de compléter l'intervention des propriétaires riverains. Il est à noter qu'aucun débordement exceptionnel de ces cours d'eau non domaniaux n'a été recensé en 2020.

Un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) a donc été validé par les services de l'Etat dans le cadre de la DIG. En 2020, la CCDSP a donc poursuivi la mise en œuvre du programme d'intervention rédigé en 2019 et ce pour la période 2020-2025 en s'appuyant sur deux marchés de prestations attribués respectivement :

- à l'entreprise d'insertion ANCRE, qui est intervenue manuellement pendant 33 semaines pour effectuer des travaux d'entretien de la végétation des berges sur un linéaire cumulé de cours d'eau de 12 km. Cette prestation, qui s'est élevé à 48 695€, contribue à maintenir le bon état du cours d'eau tout en participant à un retour à l'activité d'un public éloigné de l'emploi.

- Et à l'entreprise privée ID verte, qui est intervenue sur des travaux nécessitant des moyens mécaniques et techniques plus importants.

Afin de répondre à une problématique ponctuelle, la CCDSP a mandaté la Société Vauclusienne de Traitement (SVT) pour réaliser un aménagement ponctuel afin de consolider une berge entre le Lauzon et la Mayre parallèle, suite à un trou créé par des ragondins. Ces travaux ont consisté à poser des blocs d'enrochement ainsi qu'un matériau argileux pour un montant de 2 616€.

### 2) Au niveau du Rhône :

Pour le compte de la CCDSP, l'entreprise ID Verde assure l'entretien de la végétation des digues. L'entretien régulier de ces ouvrages permet d'assurer une surveillance et une détection d'éventuels désordres présents sur la structure de la digue.

## B/ GESTION DELEGUEE TOUT OU PARTIE A DES SYNDICATS :

Syndicat concerné	Bassin versant Cours d'eau	Compétence déléguée	Montant total versé en 2020
<b>SYNDICAT MIXTE DU BASSIN ROUBION ET DU JABRON (SMBRJ)</b>	RIAILLE	GEMA	3 744€
<b>SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BERRE, DE LA VENCE ET DE LEURS AFFLUENTS (SIABBVA)</b>	BERRE	GEMA	-
<b>SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL)</b>	LEZ	GEMAPI	141 820€
<b>SYNDICAT MIXTE d'Eygues en Aygues (SMEA)</b>	EYGUES	GEMAPI	14 144€

## B/ FINANCEMENT DE LA COMPETENCE : LA TAXE GEMAPI

La CCDSP a décidé d'instituer par délibération (réf : 2018-83) une taxe, dite taxe GEMAPI, pour financer sa compétence GEMAPI. Une seconde délibération du Conseil Communautaire (réf : 2018-84) est venue instituer le produit de ce prélèvement due au titre de l'année 2019. Le taux 2019 ayant été reconduit pour l'année 2020, le produit de la taxe GEMAPI s'élevait donc à 460 000 €.